Image not found or type unknown

ENREGISTREMENT PRIVE ET LICENCENCIEMENT

Par **TENOR**, le **15/09/2011** à **11:49**

Bonjour,

J'ai un collègue de travail qui m'a enregistré sur son téléphone portable à mon insu et a demandé à un huissier de retranscrire ce que j'avais dit. Mon employeur souhaite me licencier.
2 questions se posent:
1) L'enregistrement sur téléphone portable à l'insu de la personne (retranscrit par huissier)est-elle un mode de preuve recevable pouvant servir de motif de licenciement?

2) L'employeur peut-il licencier une personne en invoquant des faits enregistrés en dehors du temps et du lieu de travail?

merci

Par **P.M.**, le **15/09/2011** à **13:42**

Bonjour,
Normalement, un tel enregistrement d'une conversation privée, recueilli par des moyens déloyaux, sans que que vous n'en soyez au courant, ne peut pas être utilisé en matière civile...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés